

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT



CENTRE D'ANIMATION DE MOZAC



<https://www.ville-mozac.com/>

SOMMAIRE

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE 3-10 ANS

1

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE 3-10 ANS

2

CAZOM - ACCUEIL DE LOISIRS 11-15 ANS

3

LUDOTHÈQUE

4

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

5

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

6

TARIFS

7



PRESENTATION

CENTRE D'ANIMATION

Le Centre d'Animation propose un service social de loisirs éducatifs dont les modalités de fonctionnement sont définies par le présent règlement.

Il se compose de 3 entités :

- L'accueil de loisirs 3-10 ans
- Le Cazom accueil de loisirs 11-15 ans
- La ludothèque Ludo'zac

Ces accueils sont des entités éducatives qui contribuent à l'épanouissement des enfants et adolescents, dans le respect du rythme de vie et de la personnalité de chacun. La mairie de Mozac, au travers du personnel encadrant, est garante de la sécurité morale, physique et affective des mineurs durant le temps où ces derniers lui sont confiés, conformément à la réglementation en vigueur. Les projets éducatifs, pédagogiques sont consultables sur la structure.

<https://www.ville-mozac.com/>



ACCUEIL DE LOISIRS 3-10 ANS

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire déclaré auprès du SDJES, se déroule avant et après les temps scolaires : le matin, le midi, le soir et les mercredis, au 50 rue de l'hôtel de ville à Mozac.

Lors de ces temps d'animations, les animateurs accompagnent les enfants dans la découverte de nombreuses activités (artistiques, culturelles ludosportives, scientifiques et techniques...) au sein de différents espaces de jeu et de création dans lesquels les enfants sont libres d'aller et venir.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN : 7H-8H30

- Du lundi au vendredi
- Accueil échelonné : de 7H à 8H15 *

**Passé ce délai vous devez emmener vos enfants directement à l'école*

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MIDI : 11H45-13H45

- Du lundi au vendredi

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR : 16H/15H30-18H30

- Le Lundi : départ échelonné de 16H à 18H30
- Du mardi au vendredi : départ échelonné de 15H30 à 18H30

Goûter fourni par les familles



Pour les enfants de l'école élémentaire inscrits en APS SOIR 2 types d'activités optionnels sont proposées en parallèle :

Aides aux devoirs :

- Mardi et/ou jeudi de 16H - 17H
- coût supplémentaire cf. tarifs)

Cette activité est susceptible d'être annulée en fonction du nombre d'inscrits.

Les Ateliers :

- Mardi, jeudi et vendredi de 16H à 17H30
- pas de coût supplémentaire

L'inscription se fait par cycle, de vacances à vacances sur une fiche d'inscription spécifique en plus de l'inscription à l'APS du soir faite sur le portail famille. Les parents ne peuvent récupérer leur enfant qu'à la fin de l'activité et s'engage sur la présence de leur enfant sur l'ensemble du cycle.

PETITE GARDERIE DU MERCREDI : 12H-12H30

- Tous les mercredis pendant les périodes scolaires
- gratuit

MERCREDI APRÈS-MIDI : 12H-18H30

- Tous les mercredis pendant les périodes scolaires (sauf jours fériés)
- AMAR (Après-midi avec repas) arrivée à 12H
- AMSR (après-midi sans repas) arrivée entre 13H15 et 13H30
- Départ échelonné : De 16H30 à 18H30

Goûter fourni par l'accueil de loisirs

ACCUEIL DE LOISIRS 3-10 ANS

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

L'accueil extrascolaire déclaré auprès du SDJES, se déroule lors des vacances scolaires au 50 rue de l'hôtel de ville à Mozac.

Nous proposons durant ces temps, des activités « artistiques et culturelles », « ludo-sportives » et « scientifiques et techniques », une sortie ludique et/ou de découverte par semaine ainsi que des grands jeux à la journée ou à la demi-journée.

Du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 7H30 à 18H30

- JOURNEE (Journée complète avec repas) :

Arrivée échelonnée : de 7H30 à 9H30
Départ échelonné : de 16H30 à 18H30

- AMAR (Après-midi avec repas) :

Arrivée échelonnée : de 11H30 à 12H
Départ échelonné : de 16H30 à 18H30



PETITES VACANCES

Vacances d'automne : du 23/10/23 au 03/11/23
Vacances fin d'année : du 02/01/24 au 05/01/24
Vacances d'hiver : du 19/02/24 au 04/03/24
Vacances de printemps : du 15/04/24 au 26/04/24

GRANDES VACANCES

Vacances de juillet : du 08/07/24 au 02/08/24

Vacances d'août : du 26/08/24 au 30/08/24

FERMETURE ANNUELLE DU 03/08/24 AU 25/08/24

INFOS PRATIQUES

- REPAS :

Le repas et le goûter sont fournis par l'accueil de loisirs.

- SORTIES :

Les enfants inscrits à la semaine sont prioritaires pour les sorties. **Les familles ne peuvent pas inscrire leur enfant uniquement pour une sortie.**

Pour les sorties à la journée ce sont les familles qui fournissent le pique-nique de leur enfant, toutefois le tarif journée avec repas sera facturé en guise de participation aux frais de sorties.

Il pourra être demandé une participation complémentaire en cas de sortie exceptionnelle.

Pensez à consulter les affiches des sorties pour connaître les horaires de départ et d'arrivée et le nécessaire à prévoir.

ACCUEIL DE LOISIRS 11-15 ANS

CAZOM

Le CAZOM est un accueil de loisirs (déclaré auprès du SDJES) pour les jeunes âgés de 11 à 15 ans, ouvert uniquement pendant les vacances scolaires.

Les arrivées et départs échelonnés du matin, du midi et du soir se font à l'accueil de loisirs 3-10 ans au 50 rue de l'hôtel de ville, les jeunes occupent ensuite leur local situé dans le complexe sportif Edmond Vacant au 15 rue Louis Dalmas.

Les repas sont pris à la cantine de Mozac.

Du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 7H30 à 18H30

- JOURNEE (Journée complète avec repas) :

Arrivée échelonnée : de 7H30 à 9H30
Départ échelonné : de 16H30 à 18H30

- AMAR (Après-midi avec repas) :

Arrivée échelonnée : de 11H30 à 12H
Départ échelonné : de 16H30 à 18H30



PETITES VACANCES

Vacances d'automne : du 23/10/23 au 03/11/23
Vacances fin d'année : du 02/01/24 au 05/01/24*
Vacances d'hiver : du 19/02/24 au 04/03/24
Vacances de printemps : du 15/04/24 au 26/04/24

* En raison du peu de jeunes inscrits ils sont accueillis avec le groupe des 6-10 ans au 50 rue de l'hôtel de ville.

GRANDES VACANCES

Vacances de juillet : du 08/07/24 au 02/08/24

Vacances d'août : du 26/08/24 au 30/08/24

FERMETURE ANNUELLE DU 03/08/24 AU 25/08/24

INFOS PRATIQUES

- REPAS :

Le repas et le goûter sont fournis par l'accueil de loisirs.

- SORTIES :

Les enfants inscrits à la semaine sont prioritaires pour les sorties. **Les familles ne peuvent pas inscrire leur enfant uniquement pour une sortie.**

Pour les sorties à la journée ce sont les familles qui fournissent le pique-nique de leur enfant, toutefois le tarif journée avec repas sera facturé en guise de participation aux frais de sorties.

Il pourra être demandé une participation complémentaire en cas de sortie exceptionnelle.

Pensez à consulter les affiches des sorties pour connaître les horaires de départ et d'arrivée et le nécessaire à prévoir.

CAZOM

LUOTHÈQUE – LUDO'ZAC

Bienvenue à Ludo'Zac, lieu dédié aux jeux

Depuis le 1er août 2022, la ludothèque de Mozac est devenue un service public gérée par la municipalité.

Ayant pour objectif la valorisation de l'activité jeu auprès des familles et des professionnels, Ludo'Zac se veut un lieu d'animation autour du jeu et du jouet mais aussi de rencontres et d'échanges. Dotée d'une forte ouverture d'esprit et d'une quarantaine d'adhérents, elle s'adresse à un large public âgé de 6 mois à 99 ans, habitants de Mozac ou non, familles, associations, écoles et collectivités sont les bienvenues.

Plus de 1.200 jeux et jouets, dont une vingtaine surdimensionnés, sont mis à disposition. Jeu de combinaison, de hasard, de réflexion, de stratégie, d'association, de parcours, d'expression ou encore de questions / réponses, il y en a pour tous les goûts.

Défini comme un espace culturel contemporain ou comme une institution socio-éducative, Ludo'Zac permet des rencontres intergénérationnelles et interculturelles. Un temps d'accueil spécifique est réservé aux assistantes maternelles et aux familles pour les enfants de moins de 3 ans les mardis de 9h30 à 11 h



Ludo'Zac s'adapte également aux demandes traditionnelles (fêtes patronales, kermesse) ainsi qu'aux projets personnalisés. Il est ainsi possible de fêter un anniversaire le samedi (hors vacances scolaires) de 10 h à 13 h ou de 14 h à 17 h (sur réservation), Franck Villedieu mettant à disposition des espaces de jeux adaptés à l'âge des enfants.

HORAIRES D'OUVERTURE

Familles	
Mardi	15h30 - 18h
Mercredi	9h-12h / 14h-18h
Jeudi	15h30 - 17h15
Vendredi	15h30 - 18h

Associations / Structures	
Mardi (enfants - de 3 ans)	9h30—11 h
Jeudi (crèche Mozac)	10h—11h
Ou Sur Rendez-vous	



MODALITÉS D'INSCRIPTION

5

A la rentrée ou lors d'une première inscription à l'Accueil de Loisirs, vous devez compléter un dossier d'inscription et le retourner à alsh@ville-mozac.fr :

- 1 fiche de renseignement 2022-2023
- 1 fiche sanitaire 2022-2023
- La copie du carnet de vaccination
- L'attestation du quotient familial (CAF/MSA) *
- Justificatif de domicile (en l'absence de l'attestation du QF CAF)

*En l'absence de justificatif du quotient familial le tarif maximum sera appliqué. Vous devez le fournir à l'inscription et à chaque changement de situation.

Une fois votre dossier traité, vous recevrez un lien et votre code abonné par email afin que vous puissiez créer votre compte sur le portail famille et ainsi accéder à votre espace pour effectuer vos réservations à nos différents services.

MODALITÉS DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION :

- **Périscolaire (matin et soir) :**

Vous avez **jusqu'au vendredi 10h** pour effectuer vos inscriptions ou annulations **pour la semaine suivante** sur le portail famille.

Pour les modifications exceptionnelles de dernières minutes (semaine en cours) vous devez envoyer un mail à alsh@ville-mozac.fr

- **Cantine (périscolaire) :**

Vous avez **jusqu'à 8h45 le jour j** pour vous inscrire et annuler sur le portail famille. Au-delà de ce délai si votre enfant est absent vous serez facturé sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 72h (valable uniquement pour le premier jour d'absence) et si vous avez omis d'inscrire votre enfant vous serez majoré.

En cas de souci avec le portail famille, pour annuler la cantine, adressez un mail à cantine@ville-mozac.fr

- **Mercredi :**

Vous pouvez inscrire votre enfant **maximum 24h avant le jour « j »** sur le portail famille.

Au-delà de ce délai, en accord avec la directrice, une présence d'urgence pourra être envisagée dans la limite de la capacité d'accueil, celle-ci entraînera une majoration de 50%.

Vous pouvez **désinscrire votre enfant au maximum 1 semaine avant le jour j.**
Au-delà de ce délai vous serez facturé sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 72h.

- **Petites Vacances :**

Vous avez **jusqu'à une semaine avant le début des vacances pour vous inscrire** et **deux semaines avant le début des vacances pour annuler.**

Au-delà de ce délai vous serez facturé sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 72h.

Dates d'ouverture des inscriptions :

- *Vacances d'automne à partir du 18 septembre 2023*
- *Vacances de fin d'année à partir du 13 novembre 2023*
- *Vacances d'hiver à partir du 08 janvier 2024*
- *Vacances de printemps à partir du 04 mars 2024*

- **Grandes Vacances :**

En période de haute fréquentation nous appliquons un système de critère de priorité :

PROVENANCE	PTS	FREQUENTATION ANNUELLE	PTS	NB JOURS RESERVES/SEM	PTS
MOZAC	4	ASSIDUE	3	SEMAINE	2
		REGULIERE	2	3 à 4 JOURS	1
EXTERIEUR	1	OCCASIONNELLE	1	1 à 2 JOURS	0

Pour bénéficier des critères de priorité vous devez vous inscrire pendant la période d'inscription du lundi 6 mai au vendredi 31 mai 2024. Vous recevrez une confirmation d'inscription au plus tard le lundi 10 juin 2024. Les inscriptions se poursuivent sans critère de priorité jusqu'au vendredi 28 juin 2024.

L'annulation n'est possible que durant la période d'inscription par mail à alsh@ville-mozac.fr soit jusqu'au 31 mai 2024. Toute absence sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 72h.

RÈGLEMENT INTERIEUR

PÉRIODES DE FERMETURES :

- Tous les jours fériés
- Du 23 décembre 2023 au 01 janvier 2024
- Vendredi 10 mai 2024 (pont de l'ascension)
- Du 03 août au 25 août 2024

RESPECT HORAIRES/PÉNALITÉS :

Il appartient aux familles de s'organiser de façon à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture. Il sera demandé aux parents désirant récupérer leurs enfants, en dehors des horaires indiqués ci dessus, de remplir une « décharge de responsabilité » (attestant que la personne a repris sous sa responsabilité l'enfant concerné). Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation dès leur arrivée et pris en charge au service concerné.

SANTE :

Les parents sont informés des soins qui ont pu être apportés à leur enfant durant la journée. Les parents sont informés en cas de maladie contagieuse survenant dans la structure. En cas de maladie chronique, un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place. Aucun médicament ne peut être donné aux enfants par le personnel encadrant sans ordonnance écrite du médecin. Il n'est pas souhaitable qu'un enfant malade soit admis dans la structure (hors maladie chronique).

OBJET PERSONNEL :

Les organisateurs de l'accueil déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur la structure. Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. La tenue des enfants doit être adaptée aux activités du jour. Les vêtements et objets oubliés sont à réclamer le jour d'accueil suivant. Après un délai de 3 mois, les organisateurs du Centre d'Animation se réservent le droit de donner les vêtements ou objets oubliés à une association caritative. Il est fortement déconseillé que les enfants viennent avec des jeux ou jouets de leur domicile. Les bijoux, les portables et autres objets de valeur sont interdits.

PERSONNE, MOBILIER, MATÉRIEL ET JEUX :

Les adultes, comme les enfants, se doivent de respecter les lieux qui les accueillent. Ne pas détériorer le matériel prêté, les jeux utilisés durant la journée. Ne pas manquer de respect envers un autre enfant ou adulte. Tout manquement à ces règles pourra être sanctionné par un avertissement écrit. Si ces manquements devenaient répétitifs, ou en cas d'attitude agressive ou violente, le centre d'animation, se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'enfant. L'accès du public à l'établissement se fait à pied.

INTERDICTIONS :

Il est formellement interdit de fumer au sein du centre d'animation.
Les animaux ne sont pas admis au sein de la structure.

Nous souhaitons que votre enfant passe de bons moments au Centre d'Animation et nous vous demandons de ne pas hésiter à nous contacter s'il vous semble que celui-ci ait un problème.

TARIFS

TARIFS PERISCOLAIRE :

		Q1	Q2	Q3	Q4
		0-734,99	735-942,99	943-1122,99	1123 et +
APS MATIN		0,42€/H	0,63€/H	0,84€/H	0,90€/H
APS MIDI		Accessible par le paiement de la cotisation annuelle			
APS SOIR		0,42€/H	0,63€/H	0,84€/H	0,90€/H
PETITE GARDERIE MERCREDI (12H-12H30)		Accessible par le paiement de la cotisation annuelle			
MERCREDI APRES-MIDI AVEC REPAS	Mozacois	5,25 €	7,88 €	10,00 €	10,50 €
	Extérieurs	6,30 €	9,45 €	11,97 €	12,50 €
MERCREDI APRES-MIDI SANS REPAS	Mozacois	2,63 €	5,25 €	7,35 €	7,90 €
	Extérieurs	3,15 €	6,30 €	8,82 €	9,32 €

TARIFS EXTRASCOLAIRE (3-10 ANS + CAZOM) :

		Q1	Q2	Q3	Q4
		0-734,99	735-942,99	943-1122,99	1123 et +
VACANCES APRES-MIDI AVEC REPAS	Mozacois	5,25 €	7,88 €	10,00 €	10,50 €
	Extérieurs	6,30 €	9,45 €	11,97 €	12,50 €
VACANCES JOURNEE AVEC REPAS	Mozacois	5,46 €	8,72 €	12,18 €	12,68 €
	Extérieurs	6,51 €	10,50 €	14,60 €	15,10 €

TARIFS LUDOTHÈQUE :

	MOZAC	EXTÉRIEUR
Inscription	16,00€	19,00€
Prêt d'un jeu de société (pour 15 jours)	2,50€	3
Prêt d'un jeu surdimensionné (pour 1 semaine)	6,5	7,5
Anniversaire	FORMULE 1 : 62€	FORMULE 1 : 72€
	FORMULE 2 : 92€	FORMULE 2 : 102€



CONTACT

CENTRE D'ANIMATION

Charlotte ECORCHON

Responsable Accueil de Loisirs et Coordinatrice enfance jeunesse

c.ecorchon@ville-mozac.fr

04.15.79.00.22

ACCUEIL DE LOISIRS

alsh@ville-mozac.fr

04.73.38.56.39

Pauline CORNIOT- Responsable adjointe Cazom

p.corniot@ville-mozac.fr

Audric MAGNON- Responsable adjoint AL 6/10 ans

a.magnon@ville-mozac.fr

Valentin PRADE- Responsable adjoint AL 3/5 ans

v.prade@ville-mozac.fr

LUDOTHÈQUE

Responsable Franck VILLEDIEU

ludotheque@ville-mozac.fr

04.15.79.00.23